



MAIRIE de
TOURVILLE-SUR-ODON

14210

Tél. 02 31 80 99 80

Fax 02 31 08 46 38

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 23 Octobre 2017

Qui s'est tenue à 20 h30 en mairie de Tourville sur Odon

Sous la Présidence de Monsieur Robert MICHEL, Maire

Présents : Catherine REGNIER- Marie-Claire LEVÉQUE- Gilbert DEBON - Didier BOULEY - Jean-Jacques MILLOT- Olivier LE MEILLEUR - Gilles GOUPIL - Fabienne MANSION - Olivier HUET - Aurélie BLONDEL- Carole TURQUETIL

Absents: MOUSSAY Chantal (pouvoir Fabienne MANSION)- Alexandra BOURGUIGNON (pouvoir Catherine REGNIER)- Jérôme VIBERT

- Débat sur les orientations du PADD

Présence de la Communauté Urbaine Direction de l'Urbanisme, Mme JOUBEL Responsable Planification Urbaine et Madame EDELIN, Chargé de mission et présence de Madame SIBAUD de l'Agence Schneider.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté urbaine Caen la mer détient la compétence "plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu" et est désormais seule compétente, à la place des communes membres, pour élaborer ou faire évoluer les documents d'urbanisme actuels des communes, qui restent applicables jusqu'à l'approbation d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

La Commune de Tourville a donné son accord pour la poursuite, par la communauté urbaine, de la procédure engagée d'élaboration ou d'évolution du document d'urbanisme, par délibération du 6 mars 2017.

Plusieurs réunions préparatoires à cette révision de PLU, ont eu lieu depuis plusieurs mois, en présence des élus, de l'agence Schneider et de Caen la mer.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) le 3 octobre 2016.

Le 16 octobre 2017 à 20H30 une réunion publique de concertation a eu lieu à la Salle polyvalente de Tourville sur Odon.

Le 19 octobre 2017 à 14H30 une réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) a eu lieu à Tourville sur Odon

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doivent être soumises au débat du conseil municipal et du conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD de Tourville sur Odon et propose au Conseil municipal de débattre des orientations générales du PADD. Un document projeté et distribué est commenté aux élus par l'Agence Scheiner en présence de Caen la mer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention.

- PREND ACTE du débat au conseil municipal de Tourville sur Odon sur les orientations générales du projet de PADD

- AUTORISE

Monsieur le Maire à transmettre ce PADD à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

- DIT que le document fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois.

- Avis suite à l'Enquête publique des carrières de Mouen

Par arrêté du 7 août 2017, le Préfet du Calvados a ordonné une enquête publique concernant la demande de la Société des Carrières de Mouen « d'approfondissement, de prolongation de la durée d'exploitation, de modification des conditions d'exploitation et de remise en état de la carrière ». Le préfet sollicite une délibération du conseil de Tourville sur Odon.

L'enquête publique a été ouverte du 19 septembre 2017 10H au 20 octobre 2017 17H.

Monsieur Michel, maire, procède à un résumé du dossier déposé par l'entreprise et rappelle que les carrières existent depuis 1961. Le

contrat d'exploitation se termine fin 2018 et peut être renouvelé jusqu'en 2047.

Les modifications apportées au fonctionnement concerneraient :

- Une division de la production par deux
- Une extraction davantage en profondeur, mais dans le même périmètre d'extraction.
- Une réorganisation des installations de production, des installations techniques et des zones de stockage.
- Un comblement partiel du plan d'eau situé sur la commune de Baron sur Odon. Un principe de remise en état progressif du site est prévu. Un avis de l'autorité environnementale a été rendu.

Débat au Conseil Municipal ; quelques questions et plus particulièrement une inquiétude sur l'impact à long terme d'une excavation aussi profonde (-60 mètres).

Après délibération, le conseil municipal prononce un avis favorable au projet, par 12 voix pour et 2 abstentions.

- Projet Pylône avec antennes d'Orange

Positionnement du conseil suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de la décision de la commune de refus de la demande d'installation. Le maire informe que la commission urbanisme composée de 7 élus, qui s'est réunie le 10 Octobre 2017 a donné à l'unanimité un avis négatif sur la poursuite du recours en Cour d'Appel contre le pylône Orange.

Par ailleurs, notre avocat ne nous conseille pas de poursuivre la procédure en cour d'appel sauf si nous avons d'autres éléments permettant de démontrer l'atteinte à l'article R111-2 du code de l'Urbanisme ou la méconnaissance de l'article A11 du PLU (lecture du courrier de l'avocat).

Par 12 voix pour et 2 abstentions le conseil municipal décide ne pas poursuivre la procédure.

- Délibération pour convention de servitudes Enedis suite travaux d'effacement Moyenne Tension

Suite aux travaux d'effacement des réseaux aériens Moyenne Tension situés au Nord de la commune, le tracé en passage en souterrain empruntera les voiries, rue des mésanges et des geais. Chaque fois que ce sera possible le passage sous trottoir sera privilégié. Le tracé empruntera le chemin rural CR6 et des parcelles propriétés de la commune. Pour les parcelles Section ZA parcelle 0058 et Section ZA parcelle 0041, propriétés de la commune, la signature d'une convention de servitudes est nécessaire.

Accord du conseil à l'unanimité pour signature, par Monsieur le maire, de la convention avec ENEDIS.

- SDEC : 2délibérations de retrait et d'adhésion au SDEC Energie

- Demande de retrait du SDEC Energie de la commune déléguée de GUILBERVILLE.

Le Conseil se prononce favorablement.

- Demande d'adhésion au SDEC d'Energie de la Communauté de Communes Cœur de Nacre

Le Conseil également se prononce favorablement.

Renouvellement pour l'année 2018 de la convention de coopération avec le Département pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Calvados. Coût de la participation pour la boîte numérique : 0,15 cts par habitant soit 156,75 euros pour la commune. Accord du Conseil pour signature de la convention par le maire.

- Travaux Eglise : Choix d'un Maître d'œuvre

Suite au soutien apporté par le Conseil Départemental pour la restauration de l'église de Tourville sur Odon (subvention de 30% pour une dépense subventionnable plafonnée à 133.333 HT), la commune de Tourville a contacté des architectes dont deux ont fait une proposition de maîtrise d'œuvre.

Choix de la proposition de l'architecte le mieux disant, M. Declomesnil pour 7500 euros HT

- Délibération pour le versement de la Subvention 2017 pour l'APE

La subvention pour l'APE n'ayant pas été versée en 2017, la commune s'était engagée à revoir le dossier en septembre suite à la mise en place d'un nouveau Bureau.

Celui-ci a été mis en place début octobre. La trésorerie reste conforme aux besoins et le maire propose aux conseillers la reconduction de la subvention à l'identique de celle de 2016 soit 560 euros. Accord du Conseil

Cela nécessite une Décision Modificatrice au Budget :

-560 euros de moins en fonctionnement sur chapitre O22 , dépenses imprévues et

+ 560 euros sur le chapitre 65 Autres charges Gestion courante à l'article 6574 subventions aux associations. Accord du Conseil

- Fibre Calvados, ouverture de la commercialisation sur Tourville

Le réseau est commercialisable sur Tourville. La réunion du 16 octobre permettait de connaître les services proposés par les opérateurs (6 actuellement : Comcable, Kiwi, K-net , Coriolis, La fibre du futur et Ozone) et de répondre aux questions sur le raccordement.

- Lotissement L'Orée du Bocage

Aménagement : Les haies privatives en façade de lots seront implantées cet hiver.

Nexity interviendra à compter du printemps 2018 pour réaliser les travaux de 2eme Phase du lotissement à savoir revêtements définitifs, signalisation, engazonnement et reprises diverses (regards, bordures ...).

Pour les candidatures : Une première proposition a été faite par Nexity. Une 2eme proposition est attendue.

Sortie lotissement : Avis favorable à une demande d'occupation du domaine public départemental après avis de notre ingénieur voirie ;

Création par Nexity d'une sortie du lotissement comportant un stop, une dalle podotactile côté trottoir et un aménagement de la RD 675 sur environ 15 mètres avec une résine pépite couleur ocre.

Autres : Merlon planté ; ligne HTA effacée

- Rapport des Commissions

Marie-Claire Lévêque : Conseil d'école ; attente du compte rendu qui portera sur les effectifs, les exercices de sécurité, les projets 2018, les TAP ; Ces sujets seront à l'ordre du jour du prochain conseil.

Logement presbytère : courrier à afficher pour la propreté des parties communes

Gilbert Debon : Commission travaux : Maintien du cerisier ; Prévoir installation d'un banc auprès du chemin piétonnier derrière la mairie ; valide la réalisation d'un sablé avec liant piste piétonne des « Borderers » et souhaite un aménagement ne permettant pas aux 2 roues de passer. Mur presbytère en cours, ouverture sortie agrandie de 1,40 mètre. Eclairage escalier sortie arrière à voir. Décoration Noël,

5 motifs de plus pour le Cœur de Bourg, moins de sapins ; Entrée cage escalier presbytère, coloris choisis ; Panneau Stop déporté, toujours en attente ; Stationnement gênant et dangereux rue du Lavoir.; Information à afficher concernant la collecte des encombrants sur Appel aux personnes âgées de 75 ans et plus. Possibilité également de collecte des encombrants et déchets d'équipement électriques et électroniques.

Catherine Regnier : Suggère de mettre une haie le long de la clôture des cheminés Brizard (compétence à ce jour de Nexity)

Aurélie Blonde : Commission Sports et Culture à Caen la mer; Etude faisabilité d'un palais des sports par la Communauté Urbaine dans l'agglo; Stade Nautique ; Concours de violoncelle.

Gilles Goupil : Pose du revêtement d'affichage de la classe

Fabienne Mansion :

Lecture du règlement intérieur de la Bibliothèque

Délibération : Le conseil municipal approuve le règlement de la Bibliothèque

Effectifs centre aéré et anime les vacances.

Animations Big Bang semaine dernière à Tourville

Bilan du RAM (Mouen, Verson, Tourville): Le nombre d'assistantes maternelles est en baisse depuis 4 ans. En 2016, 73 assistantes maternelles pour les 3 communes, 58 fréquentent le RAM et 62 sont en activité ; 136 familles sont concernées par le RAM ; Sur Tourville 14 assistantes maternelles agréées et 12 en activité

Commémorations 11 novembre ; Repas des aînés le 19 Novembre

CMJ à revoir en novembre.

- CCAS

Le maire informe le conseil qu'il a reçu à plusieurs reprises des courriers de Madame la Trésorière ainsi que des services de Finances Publiques ; lui précisant qu'en vertu de l'article 79 de la loi NOTRE, les communes de moins de 1500 habitants peuvent supprimer les CCAS. L'action sociale de la collectivité perdure et la confidentialité des débats et décisions peut être maintenue par la mise en place d'une commission sociale, ce qui permet de supprimer le budget annexe CCAS et ainsi alléger les tâches de secrétariat (un seul budget). Si c'est la volonté du conseil, la délibération de suppression doit être prise avant le 31/12/2017.

Le maire est prié par le Trésor Public de bien vouloir faire connaître sa décision.

Un débat s'instaure au Conseil. Les Conseillers ne souhaitent pas que les délibérations concernant les situations sociales soient élargies au Conseil même à huis clos. Le maire propose un vote.

Par 12 voix contre et 2 abstentions, le Conseil refuse le transfert du Budget du CCAS au Communal.

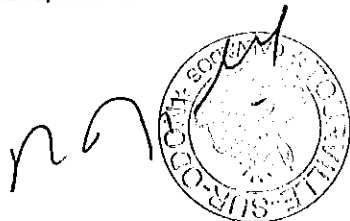
Agenda :

Prochain Conseil Municipal : Lundi 20 Novembre 2017 à 20H30

Séance levée à 0H15

Fait à Tourville sur Odon, le 25 Octobre 2017

Le Maire, Robert MICHEL

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'RM', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Tourville sur Odon' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.